

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 17 DECEMBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE DIX-SEPT DECEMBRE à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BOUËXIERE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 11 décembre 2018.

Présents : Mmes BRIDEL C., COUR L., DANIEL F., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BILLIOUX Y., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., FRAUD E., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÛN F., SALAÛN R., VEILLAUX D.

Absents : Mmes BOURCIER V., KERLOC'H A., LAMOUR E., MIRAMONT F., MM BEAUGENDRE F., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., DESRUES T., GENOUËL J., LAHAYE P., MAILLARD M., MARCHAND S.

Pouvoirs : Mme BOURCIER V. à Mme OULED-SGHAÏER A-L., M. DESBORDES P-J. à M. SALAÛN R., M. DESRUES T. à M. PICARD H., M. GENOUËL J. à Mme BRIDEL C., M. LAHAYE P. à M. LE ROUSSEAU G., Mme LAMOUR E. à M. SALAÛN F., M. MAILLARD M. à M. ORY G.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Réalisation d'un nouveau secteur d'activités sur la commune de Liffré – Acquisition de la parcelle cadastrée section AE n°318 appartenant à la commune de Liffré

Rapporteur : Gilbert LE ROUSSEAU, Vice-Président

- VU la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (dite loi MURCEF), notamment son article 23 ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2018-23318 du 25 juin 2018 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté et notamment la compétence et notamment la compétence obligatoire « *Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territorial et schéma de secteur* » et « *Actions de développement économique, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale (...)* » ;
- VU l'avis de la Direction immobilière de l'Etat n° 2018-35152V2061 du 11 octobre 2018 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 26 novembre 2018 ;

VU l'information donnée à la commission n°2 du 28 novembre 2018.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération n° 2015/048 en date du 14 mai 2018 le Conseil communautaire a décidé la création d'une nouvelle zone d'activités sur la commune de Liffré, située dans le prolongement vers l'est du parc de Sévailles,

Liffré-Cormier a par conséquent entrepris des démarches auprès de tous les propriétaires de biens situés à l'intérieur du périmètre.

La communauté de communes a sollicité la commune de Liffré en vue d'acquérir la parcelle cadastrée section AE n°318 d'une superficie de 2 554 m². Cette parcelle borde, quasi, toute la limite sud du périmètre du secteur d'activités et correspond aux accotements de la RD 812.

Liffré-Cormier Communauté propose à la commune de Liffré d'acquérir cette parcelle au prix de 1 532 € soit un prix du mètre carré de 0,60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Abstention de M. Yannick BILLIOUX.

- **DECIDE** l'acquisition de la parcelle AE n° 318 aux conditions ci-dessus exposées auxquelles s'ajouteront des frais d'acte estimés à 560 €
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition et tout autre document afférent à cet achat.

DEL 2018/182

Envoyé en préfecture le 02/01/2019

Reçu en préfecture le 02/01/2019

Affiché le

ID : 035-243500774-20181217-DEL2018_182-DE



POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

